

02 juil 2021 -18:04

Appartient à Conseil des ministres du 2 juillet

Regroupement et adaptation de certaines dispositions relatives aux services postaux

Sur proposition de la ministre des Télécommunications et de la Poste Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à regrouper et adapter certaines dispositions relatives aux services postaux.

Le projet vise à regrouper et restructurer des dispositions actuellement dispersées dans trois arrêtés royaux et à adapter les textes actuels aux évolutions juridiques (nouvelle loi postale du 26 janvier 2018) et technologiques ainsi qu'aux évolutions du marché.

Le projet concerne entre autres certaines définitions, le traitement et la distribution des envois postaux, les licences, la responsabilité extracontractuelle du prestataire désigné du service postal universel et le service postal universel.

Le projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole de Petra De Sutter (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be